

## Déclaration de Bertie Ahern sur l'Union européenne (Dublin, 6 novembre 2000)

**Légende:** Le 6 novembre 2000, un mois avant l'organisation du Conseil européen de Nice, Bertie Ahern, Premier ministre irlandais, prononce à Dublin un discours dans lequel il fixe les enjeux politiques et institutionnels du prochain élargissement de l'Union européenne.

**Source:** Shaping a New union: an Irish contribution, Address by the Taoiseach, Mr. Bertie Ahern T.D., to the European Movement Ireland, Dublin Castle, Monday 6 November 2000. [s.l.]: 2000. 19 p. p. 3-19.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_bertie\\_ahern\\_sur\\_l\\_union\\_europeenne\\_dublin\\_6\\_novembre\\_2000-fr-eaf56db2-ee4b-4666-a7da-bdba7db4814e.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_bertie_ahern_sur_l_union_europeenne_dublin_6_novembre_2000-fr-eaf56db2-ee4b-4666-a7da-bdba7db4814e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Façonner une Union nouvelle: la contribution irlandaise

### Discours du Premier ministre, M. Bertie Ahern, T.D., adressé au Mouvement européen-Irlande (Château de Dublin, 6 novembre 2000)

#### Le débat européen

Le peuple irlandais a toujours soutenu notre adhésion à l'Union européenne. Quatre référendums en ont fait la démonstration et les sondages d'opinion l'ont régulièrement confirmé. La population sait que l'adhésion a bénéficié à l'Irlande. Pourtant, on dit souvent que les questions fondamentales relatives à la future direction de l'Union ne sont pas assez débattues. Nous avons vu, par ailleurs, les graves difficultés qui peuvent surgir lorsqu'un peuple en vient à penser que l'Europe n'a rien à voir avec lui, que cette affaire ne concerne que les politiciens et les bureaucrates. Les résultats du Mouvement européen aux dernières consultations soulignent ce que vous décrivez comme «une immense aspiration à être mieux informé».

Il est d'autant plus important d'entretenir le soutien du public à l'Union que nous nous trouvons dans une période où l'Union elle-même change et où, parallèlement à la transformation radicale de notre économie au cours de cette dernière décennie, le rôle de l'Irlande évolue également. C'est pour cela qu'il y a quelques mois, cette année, dans un discours adressé à l'Institut des affaires européennes, j'ai essayé de lancer un débat public.

[...]

De plus, comme vous le savez, nous atteignons en ce moment la conclusion d'une Conférence intergouvernementale sur les modifications éventuelles à apporter aux traités. Tous les États membres sont déterminés à ce que cette conférence se termine par un accord au Conseil européen de Nice, le mois prochain. À Biarritz, il y a quelques semaines, les chefs d'État ou de gouvernement ont eu une discussion très riche sur ces questions et les travaux se poursuivent activement.

Il semble donc que le moment soit bien choisi pour fixer à nouveau les principes de base qui sous-tendent la démarche du gouvernement, ainsi que nos principaux objectifs dans les négociations en cours. Je souhaite également présenter quelques réflexions préliminaires et poser certaines questions sur des problèmes qui se posent à plus long terme.

[...]

#### L'élargissement

Il n'est donc pas vraiment surprenant que l'objectif primordial des politiques étrangères des jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale et d'un certain nombre d'autres États soit d'adhérer le plus tôt possible à l'Union. Il est parfaitement juste, et conforme à ses propres principes fondateurs, que l'Union européenne se soit déclarée impatiente de les accueillir en tant que membres.

Les négociations avec les candidats, qui en sont à des stades de préparation divers, sont complexes et éprouvantes. Ces candidats sont en train de restructurer non seulement leurs économies, mais aussi leurs systèmes administratifs et juridiques. Il importe que les membres actuels comme les futurs entrants soient véritablement prêts, au moment venu, à assumer leurs nouvelles obligations et à relever de nouveaux défis. De même, nous le savons de par notre propre expérience, il faudra qu'ils bénéficient de l'assistance et de la compréhension dont ils ont besoin.

Des progrès notables sont faits néanmoins. Il n'est sans doute pas utile, à ce stade, de fixer des délais, mais je ne vois pas ce qui pourrait empêcher l'entrée des premiers nouveaux membres d'ici 2004, si les négociations d'adhésion continuent de progresser dans la bonne direction. Cela leur permettrait de prendre part aux prochaines élections au Parlement européen et d'être représentés à la prochaine Commission.

Naturellement, le gouvernement est décidé à faire en sorte que les intérêts irlandais soient pleinement pris en considération dans ces négociations. Le détail des accords, notamment en ce qui concerne les dispositions provisoires, doit globalement nous satisfaire.

Cependant — je voudrais insister sur ce point — un marché unique élargi, de 500 millions de personnes, créera des occasions nouvelles pour le commerce et les investissements et, de fait, nos intérêts commerciaux en Europe centrale et orientale s'accroissent d'ores et déjà de façon significative.

Une augmentation de la taille de l'Union européenne diminuera sans aucun doute le poids relatif de chacun de ses membres. C'est inévitable. Comme le ministre Brian Cowen l'a noté, cela donnera d'autant plus d'importance aux partenariats et aux alliances entre les États membres. Bien entendu, il n'y a là rien qui doive nous inquiéter. Nombre de candidats nous regardent déjà comme un exemple de la façon dont un petit pays peut prospérer dans l'Union européenne. Nous avons toute une série d'intérêts communs, notamment dans le secteur agricole, pour lesquels l'élargissement aura un certain nombre d'effets positifs, j'en suis convaincu. La réputation de l'Irlande, et notre capacité à tisser des liens, se sont traduites par notre élection au Conseil de sécurité des Nations Unies. L'entretien et le développement de nos bonnes relations avec nos partenaires actuels et futurs constituent une priorité absolue pour le gouvernement. Personnellement, notamment dans le cadre de mes visites bilatérales en Estonie, en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne, j'ai cherché à souligner l'importance de cet aspect des choses. Je prévois aussi de me rendre à Malte et à Chypre l'an prochain.

Nous devons nous attacher aux détails, mais nous devons également nous assurer que les arbres ne nous cachent pas la forêt. L'élargissement de l'Union européenne a pour visée fondamentale la consolidation de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme sur tout notre continent, autrefois divisé. Ce sont là des *valeurs européennes fondamentales*, et ce sont aussi des *valeurs fondamentales irlandaises*. Elles sont au cœur même de la raison d'être de l'Union européenne.

L'élargissement va dans le sens profond des intérêts européens, et également dans celui de notre intérêt national. Ne pas le soutenir en y mettant tout notre cœur serait faire preuve d'hypocrisie, d'imprévoyance et d'égoïsme.

### **La Conférence intergouvernementale**

Chacun le reconnaît, la perspective de l'élargissement soulève certaines questions, pour chacun des États membres autant que pour l'Union dans son ensemble. Étant donné qu'il faut s'attendre au quasi doublement du nombre des membres dans la décennie à venir, nous devons impérativement trouver des moyens de réformer les institutions et les procédures de l'Union, afin de lui donner les outils qui lui permettront de faire face à la nouvelle situation. Cela irait de soi pour n'importe quelle organisation. Certaines des modifications nécessaires ont été introduites par le traité d'Amsterdam que nous avons ratifié en 1998 après référendum, mais il a été reconnu à Amsterdam même que nous devons revenir sur un certain nombre de questions. Tel est le sujet de l'actuelle Conférence intergouvernementale.

La Conférence intergouvernementale peut paraître aride et technique dans ses détails. Cependant, il convient de considérer ces derniers dans un contexte plus large. Il faut les relier à la nature et aux objectifs les plus essentiels de l'Union européenne.

Notre point de départ est que l'Union est une Union à la fois des peuples et des États. Elle est plus qu'un regroupement d'États, mais moins qu'une fédération. Supranationale, oui, mais aussi intergouvernementale. Les peuples sont reliés à l'Union européenne à la fois directement, en tant qu'Européens, et indirectement, en tant que citoyens de leur propre pays. Si l'Union européenne veut retenir et s'attirer le soutien des peuples d'Europe, l'équilibre entre ses institutions et au sein de ces dernières doit refléter l'équilibre dans le cœur et l'esprit de ces populations.

L'efficacité opérationnelle et l'efficacité sont cruciales. Mais il en va de même, et à un niveau supérieur, de la *légitimité démocratique*. Un moyen important d'assurer cette légitimité consistera à veiller à ce que les

citoyens de chaque État membre continuent à s'identifier aux institutions de l'Union.

Nous sommes globalement satisfaits des rôles actuellement attribués à ces institutions, et de leurs relations mutuelles. Cela ne signifie pas que rien ne saurait être amélioré. Nous sommes au contraire conscients de la nécessité et de la valeur de ces changements. Toutefois, en effectuant les transformations nécessaires, il faut absolument veiller à ne pas altérer radicalement les équilibres existants. Au vu des problèmes que nous sommes susceptibles de rencontrer aujourd'hui, et des inefficacités et blocages qui existent sans aucun doute, les populations sont souvent trop promptes à ne pas voir les remarquables succès que l'Union a remportés, tout ce qu'elle a réalisé et continue d'accomplir. Ayant utilisé la «méthode de la Communauté», selon l'expression consacrée, nous devons avoir fait un bon travail. Tel est bien le cas, en effet.

Notons en particulier que l'Irlande, qui est un petit État, valorise le rôle-clé de la Commission, qu'elle voit comme détentrice du droit d'initiative et gardienne des traités et de l'intérêt commun. Le président Prodi estimait, le mois dernier, que «c'est le creuset dans lequel nous versons nos intérêts nationaux divers ainsi que nos tensions, et d'où émergent des propositions qui cherchent à réconcilier ces intérêts souvent conflictuels». C'est bien ce rôle que, pour notre part, nous l'avons vu jouer, et c'est pour cela que nous continuons à attacher tant d'importance au maintien de son caractère central.

Les États membres rassemblés dans le Conseil sont également, comme il se doit, au cœur du processus de prise de décision, mais tout passage à une situation dans laquelle les gouvernements joueraient individuellement un rôle décisif ne serait certainement qu'un désavantage pour nous et pour les autres petits États. De même, l'adhésion à des procédures établies peut sembler lente et fastidieuse mais, là où un tel nombre d'intérêts divers sont en jeu, l'ordre et la cohérence sont des valeurs importantes et positives.

Depuis ce point de départ donc, comment évaluer les questions qui se présentent à nous à la Conférence intergouvernementale? Toutes interfèrent entre elles, mais il est possible de les aborder séparément.

La première question d'importance est celle de la taille de la Commission. À Amsterdam, il a été envisagé que, par souci d'efficacité, les cinq plus grands États membres abandonneraient leur droit de nommer un second commissaire. Il serait procédé à une repondération satisfaisante des voix au Conseil, afin de dédommager les cinq grands par une meilleure représentation de leurs populations respectives. Nous continuons de croire en la possibilité de parvenir à une donne honnête et équitable sur une telle base.

Les commissaires ne sont pas au service des intérêts nationaux, mais il est crucial que les membres de la Commission disposent d'informations de première main sur chacun des États membres pour qu'elle puisse jouer son rôle au cœur des institutions, et il est encore plus crucial que les citoyens de chaque État membre constatent que leur pays s'y trouve représenté. À Nice, nous devons absolument convenir que chaque État membre conservera le droit de nommer un commissaire. À ce stade du développement de l'Union, et compte tenu des attentes des pays candidats, je ne vois pas d'autre moyen d'aller de l'avant.

Il est absolument vital pour nous que la Commission conserve sa capacité d'agir avec dynamisme et efficacité. Je suis conscient du risque qu'avec l'arrivée de nouveaux États membres, elle pourrait devenir lourde ou inefficace. Nous pensons que le meilleur moyen d'empêcher ces phénomènes serait de donner au Président, en tant que chef de la Commission, des pouvoirs plus étendus et plus souples sur l'organisation et la gestion de celle-ci, mais nous ne serions pas favorables à la création d'une hiérarchie des commissaires sur la base d'un traité.

Selon certains de nos principaux partenaires, la voie du progrès consisterait à plafonner le nombre des commissaires; ils seraient prêts à instituer un système de rotation des commissaires entre les États membres sur une base paritaire. Cela peut sembler équitable. Très franchement, cependant, je craindrais pour l'autorité et la crédibilité de la Commission dans une période où, par exemple, il n'y aurait pas de commissaire français ou allemand — voire même polonais. En réalité, la Commission tient véritablement compte des diverses préoccupations nationales. Elle ne vit pas dans une tour d'ivoire. Je suis d'avis que cela renforce nettement son autorité.

Si la question de la Commission est résolue de façon satisfaisante, je crois qu'il sera possible de trouver un accord pour formuler raisonnablement la repondération des votes au Conseil. Pour notre part, nous apprécions grandement la démarche de la majorité double, selon laquelle une proposition devrait recevoir le double soutien d'une majorité pondérée de voix et des votes des États représentant, disons, environ 60 % de la population de l'Union. Ce serait clair, logique et souple. Il semble cependant que plusieurs États seraient favorables à une repondération simple. Si besoin est, nous serions prêts à accepter une avancée modeste dans cette direction et nous considérerions avec pragmatisme des propositions spécifiques, à condition que les hiérarchies existantes ne soient pas radicalement bouleversées.

Il sera également nécessaire de convenir de la manière dont les sièges seront redistribués au Parlement européen pour tenir compte de l'élargissement. Nous acceptons, certes, que l'élargissement entraîne un certain reflux de la présence irlandaise, mais il est essentiel que le fardeau soit équitablement partagé entre tous les États membres, et que notre niveau de représentation demeure approprié et significatif.

Il en va de même pour le Comité des régions et le Comité économique et social. Je suis conscient que des progrès significatifs sont en cours en ce qui concerne l'adhésion à la Cour européenne et à la Cour des comptes.

Une autre question-clé est celle de l'extension du vote à la majorité qualifiée dans toute une série de domaines: en d'autres termes, comment limiter les domaines dans lesquels un droit national de veto persiste? Nous soutenons pleinement ce vaste objectif, en particulier dans le contexte de l'élargissement. La question a bien avancé et les chances sont très bonnes de parvenir à un accord sur un nombre important de points. Bien sûr, les négociations se poursuivent, et chaque État membre se heurte à des difficultés particulières en fonction des propositions.

Chacun sait que nous sommes fermement opposés, comme d'autres pays, à tout écart par rapport au concept d'unanimité en matière fiscale. La fiscalité est une fonction essentielle des gouvernements nationaux et est intimement liée, aux yeux du public, à la représentation démocratique dans les parlements nationaux. Les gouvernements nationaux sont toujours responsables de l'immense majorité des dépenses publiques au sein de l'Union européenne, et le demeureront dans un avenir prévisible. Nous pensons que l'Union doit pouvoir abriter en son sein tout un éventail d'approches diverses sur la question-clé de la fiscalité, et que la concurrence entre différents modèles économiques doit y être présente. Pour ce qui concerne l'Irlande, les faibles taux d'imposition ont joué un rôle fondamental dans notre réussite économique. Certains suggèrent que seuls des aspects relativement mineurs de la fiscalité devraient entrer dans la catégorie des votes à la majorité qualifiée. Cependant, l'expérience montre que, dans la réalité, tous les éléments d'un code des impôts s'interpénètrent. Des modifications dans un domaine peuvent avoir des répercussions imprévisibles. De plus, il y a le risque qu'un précédent en apparence inoffensif puisse servir de prétexte pour s'acheminer vers des changements bien plus profonds.

Une autre question complexe est celle de la «flexibilité» ou de la «coopération renforcée». À Amsterdam, il a été convenu que, dans les rares cas où l'Union dans son ensemble ne parviendrait pas à s'accorder sur une démarche commune, et sous réserve de critères clairs et de garanties strictes, des groupes d'États membres seraient en droit de décider d'avancer ensemble sur une question donnée. Personne n'a encore fait usage de ces dispositions même si, en pratique, l'Union économique et monétaire, par exemple, illustre ce type d'arrangement.

Diverses propositions visant à développer le concept de coopération renforcée sont en cours de négociation. Nous sommes en train de les examiner soigneusement. Les avantages potentiels sont évidents, surtout dans une Union beaucoup plus grande, où les différences entre les intérêts et les capacités des membres peuvent être plus importantes qu'actuellement. En de telles circonstances, la flexibilité n'est finalement, sans doute, qu'une simple affaire de bon sens.

Toutefois, simultanément, nous devons veiller scrupuleusement à ce qu'une coopération plus étroite ne bouleverse pas les structures institutionnelles existantes. Elle ne doit en aucune manière saper le marché unique ni les *acquis* existants. De même, il faudrait n'y avoir recours que lorsqu'il s'avère impossible que

l'ensemble des membres avance normalement. Et, par-dessus tout, il ne devrait exister aucun noyau permanent. Tous les États membres doivent conserver le droit de se joindre, à tout moment. Et la coopération devrait être menée loyalement, dans le cadre des traités et par le biais des institutions existantes.

Si nous tombons d'accord sur des garanties et des dispositifs convenables — j'espère que ce sera le cas, et je m'y attends — l'Irlande soutiendra les changements dans ce domaine. Je nous imagine bien, dans l'avenir, disposés à utiliser l'option de la flexibilité, lorsque des occasions valables se présenteront.

Nous sommes cependant particulièrement sensibles aux évolutions possibles de la flexibilité dans le second pilier, eu égard à tout ou partie de la Politique étrangère et de sécurité commune. La PESC a beaucoup évolué ces dernières années, dans un sens que nous avons soutenu et que nous continuons de promouvoir avec nos partenaires. L'Union devrait jouer dans le monde un rôle proportionné à notre poids économique et à notre engagement en faveur des principes immuables de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice.

Par exemple, nous considérons que la participation à la Force de réaction rapide de l'Union européenne, qui a été approuvée à Helsinki en décembre dernier, renforce la future contribution irlandaise au maintien de la paix, conformément à l'accent que le Secrétaire général des Nations Unies a porté sur le rôle des groupes régionaux dans ce domaine. Le rôle de l'Union européenne et celui des Nations Unies seront complémentaires et se renforceront mutuellement. Bien entendu, toute décision concernant la participation éventuelle à une initiative spécifique sera prise au cas par cas et uniquement dans l'hypothèse d'un mandat des Nations Unies. Nous voyons donc qu'un certain degré de flexibilité existe déjà dans ce domaine.

Je dois dire que nous ne sommes pas encore convaincus de l'intérêt qu'il y aurait à introduire une plus grande flexibilité dans les domaines du second pilier, et j'attends avec impatience des propositions plus concrètes sur la façon dont cela pourrait fonctionner en pratique. Nous veillerons avec le plus grand soin à ce qu'aucun changement ne sape la cohérence et l'unité grandissantes au sein de la PESC.

Enfin, Nice verra probablement la proclamation officielle de la Charte européenne des droits fondamentaux, dont nous avons approuvé le texte à Biarritz. Aucune tentative ne sera faite, à ce stade, pour parvenir à une décision sur son futur statut. Nous, et bien d'autres, pensons que le mieux serait qu'elle reste un document politique. La protection juridique des droits humains est, à notre avis, parfaitement assurée par notre propre Constitution et par la Convention européenne des droits de l'homme.

On le voit, de nombreuses questions devront être tranchées le mois prochain. À Biarritz, j'ai conseillé aux journalistes qui feraient le voyage à Nice de réserver les trois nuits complètes.

Si je devais parier, je tablerai sur des arrangements raisonnables, même si, bien sûr, les détails de l'accord final ne se dessineront pas avant le terme définitif des négociations. Comme je l'ai expliqué, ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions décider, sur la base d'un avis juridique précis, si un référendum sera nécessaire sur ce point. Je n'ai actuellement aucune certitude à ce sujet. S'il est nécessaire, nous l'auront, et nous serons confiants et positifs face à cette échéance. Nous voulons faire ce qu'il faut, tant pour l'Irlande que pour l'Europe. Nous devons nous souvenir que, derrière les détails, cette Conférence intergouvernementale a pour objet de nous permettre d'atteindre un objectif crucial: élargir l'Union pour promouvoir la paix et la prospérité en Europe. Ceci ne fait aucun doute. C'est *cela* qu'il convient de faire. Je crois que les peuples sont prêts à en convenir.

## **Le débat sur l'avenir de l'Europe**

Il faudra prendre à Nice des décisions majeures. Or, déjà, des discussions sur un nouveau processus de réforme institutionnelle se font entendre. On comprend clairement, en écoutant mes collègues du Conseil européen, que nombre d'entre eux estiment nécessaire un débat approfondi sur ce que l'on résume par «l'avenir de l'Europe».

Le gouvernement irlandais sera certainement heureux d'un tel débat. Mais je crois que nous devrions

prendre le temps de réfléchir collectivement, calmement, à la façon de procéder. Nice ou le sommet lui-même sont certes imminents, mais il importe de ne pas nous laisser distraire des questions que nous devons résoudre maintenant.

Il est plus important encore, peut-être, de noter qu'un énorme travail attend déjà l'Union dans les prochaines années. Notamment l'élargissement; l'introduction de l'euro en billets et en pièces, qui aura un impact énorme sur la vie quotidienne des populations d'Europe et qui doit parfaitement réussir; le développement de notre compétitivité ainsi qu'il a été convenu à Lisbonne; et une nouvelle série de négociations commerciales internationales, ainsi que bien d'autres questions de la plus haute importance.

Bien entendu, beaucoup de choses, dans la manière dont fonctionne l'Union européenne, peuvent paraître frustrantes et inefficaces. Cependant, si l'on se tourne vers le passé, il serait injustifié de conclure à la nécessité de s'éloigner radicalement de l'actuel équilibre institutionnel dans sa globalité.

Certains, y compris au Parlement européen, continuent d'en appeler instamment à une évolution rapide vers une Europe plus fédérale. Or, à mon sens, quoi qu'il arrive à très long terme, cette évolution n'est en aucune manière souhaitable ni faisable dans un avenir prévisible. Le point fondamental est qu'elle irait très largement au-delà de ce que souhaitent actuellement la plupart des Européens, ou de ce qu'ils sont prêts à accepter. Il n'existe pas, à ce jour, de sentiment cohérent d'une identité européenne commune, qui serait plus fort ou plus porteur de sens que les identités nationales. Une conscience européenne est en train de se développer. Je m'attends à ce qu'elle continue de croître, parallèlement au développement de l'Union, mais elle n'a pas encore atteint le stade de l'envol. Une opinion publique à l'échelle européenne ne se construira que progressivement et spontanément.

Oui, la plupart des gens veulent collaborer étroitement et efficacement ensemble. Ils considèrent que les nombreuses choses qui pourraient être faites au niveau européen ne sont pas dénuées de sens. Cependant, ils s'identifient d'abord à leur propre pays.

D'autre part, je m'opposerai, pour les raisons que j'espère avoir suffisamment éclaircies tout au long de ce discours, à tout rapatriement significatif des pouvoirs aux gouvernements nationaux, même si ceux-ci fonctionnent ensemble dans le Conseil européen. Au sein de l'Union européenne, les gouvernements exercent déjà des pouvoirs très importants. C'est nous qui, en fin de compte, prenons les décisions-clés. Par le biais de ces décisions, nous jouons un rôle central dans l'orientation de l'évolution future de l'Union. Il est vital de maintenir le bon équilibre entre le Conseil et la Commission. Plus l'Union sera grande, plus elle aura besoin, pour veiller à l'intérêt commun de l'Europe, d'un avocat puissant qui s'efforce de prendre objectivement en compte toutes nos préoccupations et de suggérer des issues. Cet avocat doit être la Commission. Sa relation avec le Conseil ne devrait pas être faite de rivalité, mais de complémentarité.

Mes doutes au sujet de tout changement majeur dans l'équilibre entre les institutions ne signifient pas que je suis opposé à la réforme de ces dernières, ni à les rendre plus efficaces ou plus ouvertes et plus transparentes.

Un argument souvent lancé par les deux extrémités de l'éventail des opinions en Europe consiste à dire que, du fait de ses dispositifs actuels, l'Union souffrirait d'un problème majeur: l'absence de légitimité démocratique.

Ceci est peut-être exagéré. Je crois que la participation au Conseil des gouvernements nationaux démocratiquement élus et tenus de rendre compte de leurs actes contribue de fait considérablement à la légitimité de l'Union, tout comme l'élection du Parlement européen au suffrage direct. Dans le cas de l'Irlande, nos quatre référendums ont ancré et approfondi le soutien du public à l'Union européenne. En tout état de cause, je conviens qu'il existe de véritables préoccupations tant en ce qui concerne une meilleure compréhension de la part du public qu'une plus forte obligation pour les responsables de rendre compte de leurs actes.

Nous devons néanmoins examiner les causes sous-jacentes à ces difficultés. Toute détérioration du soutien

public européen à l'Union peut provenir d'une perte d'intérêt envers la chose politique en général, aussi bien qu'envers l'Union européenne elle-même. Dans tout le monde occidental, nombre de frontières politiques traditionnelles sont devenues floues. Les populations remettent en cause l'utilité de la politique et des institutions politiques pour leur vie quotidienne. En un sens, ces problèmes sont la rançon du succès. Pour ce qui concerne l'Union européenne, le temps qui passe brouille inévitablement les souvenirs des guerres mondiales et du prix des conflits.

La meilleure solution à ce problème, tant au niveau national qu'au sein de l'Union européenne, est d'aller franchement de l'avant par un gouvernement d'une qualité réelle, efficace, un gouvernement qui fasse une différence claire et visible, qui contribue à l'amélioration de la vie des populations. La question tient moins à l'image ou aux structures qu'aux politiques et à l'essence des choses. En fin de compte, l'Union européenne n'obtiendra le soutien et la fidélité des peuples d'Europe qu'en continuant de démontrer que dans de nombreux domaines, elle est capable, collectivement, d'accomplir plus que les États membres lorsqu'ils agissent seuls.

Parallèlement, il faut tenir compte d'un certain nombre de propositions à plus long terme, difficiles à traiter mais potentiellement valables, concernant la sphère institutionnelle. Il faudra les examiner et en débattre. Mises en œuvre correctement, elles pourraient rationaliser et clarifier le fonctionnement de l'Union et, de ce fait, renforcer sa légitimité démocratique, sans détruire les équilibres actuels.

Il serait par exemple possible de consolider et de réorganiser les traités de façon à les rendre plus clairs et plus accessibles, en distinguant les principes de base et les questions de détails.

De même, l'on pourrait, comme le suggèrent les gouvernements britannique et allemand, examiner en profondeur les implications du principe de subsidiarité, afin d'élaborer un «catalogue de compétences» qui distinguerait nettement les compétences nationales de celles de l'Union européenne, sans remettre en question les *acquis* actuels ni le rôle de la Commission.

Il faudra en outre songer à la façon dont nous utiliserons à l'avenir la Charte des droits fondamentaux et à ce que sera la relation entre l'Union européenne et la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous pourrions également examiner de quelle manière les parlements nationaux pourraient être plus étroitement associés au travail de l'Union. L'idée d'une seconde chambre composée de parlementaires nationaux a été avancée.

Pour ma part, au niveau national, je suis prêt à examiner les solutions permettant d'améliorer notre coordination des affaires de l'Union européenne au sein du gouvernement, aux niveaux politique et administratif, et au sein de notre Parlement (Oireachtas). Mes collègues et moi-même sommes prêts à explorer les moyens d'utiliser davantage le système des comités de l'Oireachtas pour discuter des thèmes-clés avec les députés et les sénateurs, avant ou après les grands sommets européens. Il s'agit là d'une question que les responsables des partis politiques (*Chief Whip*) et leurs collègues pourraient approfondir dans le cadre plus large des affaires de l'Oireachtas. De même, les compétences de nos représentants au Parlement européen ne sont toujours pas assez exploitées.

C'est parce que nous voulons une Commission forte et efficace que nous soutenons les efforts de réforme en cours, et que nous sommes favorables à l'augmentation des pouvoirs du président de la Conférence intergouvernementale. Une question à plus long terme est celle du rehaussement de la visibilité et de l'image publiques du Président.

Ces idées, parmi d'autres, requièrent toutes un examen soigneux et un large débat. Toutefois, nous ne devons pas être impatientes ou normatifs. Il y a beaucoup à dire durant une période de réflexion et d'évaluation, avant de décider comment faire avancer nos futurs travaux et selon quel calendrier. Par conséquent, je ne crois donc pas qu'il serait sage, à Nice, de tenter de convenir d'une date définitive, d'un ordre du jour ou d'une structure pour une prochaine Conférence intergouvernementale.

À Nice, notre priorité doit être de mener la Conférence intergouvernementale actuelle à un résultat positif. Je pense que cet objectif est à notre portée si tous les pays sont disposés à faire preuve d'un peu de souplesse. Nous sommes tous engagés pour la réussite de l'Union européenne et nous devons être prêts à faire le nécessaire. L'Irlande ne sera pas prise en défaut.

Nous voulons une Union à la fois plus large, plus efficace et plus dynamique. C'est là que réside, à l'évidence, notre intérêt national. Nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui sans l'Union européenne. Notre futur développement en tant qu'économie et en tant que société — en tant que peuple — dépendra aussi de façon cruciale de la poursuite des succès de l'Union, et du fait que nous nous surpasserons pour y apporter notre juste contribution.